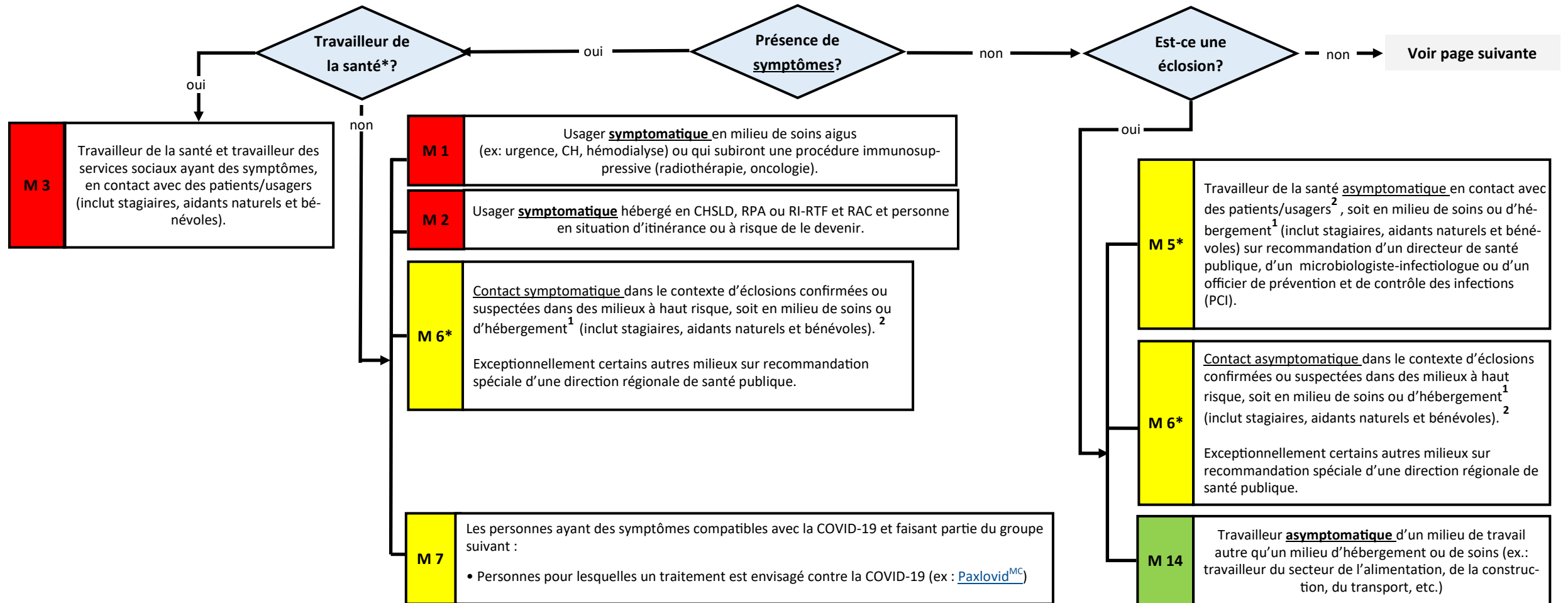


## LOGIGRAMME DES INDICATIONS ET DES PRIORITÉS DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19



### Note 1

Éclotions en milieux de soins ou d'hébergement : CH, CHSLD, URFI, milieu carcéral, itinérance, milieu tampon, RPA, RI-RTF, RAC.

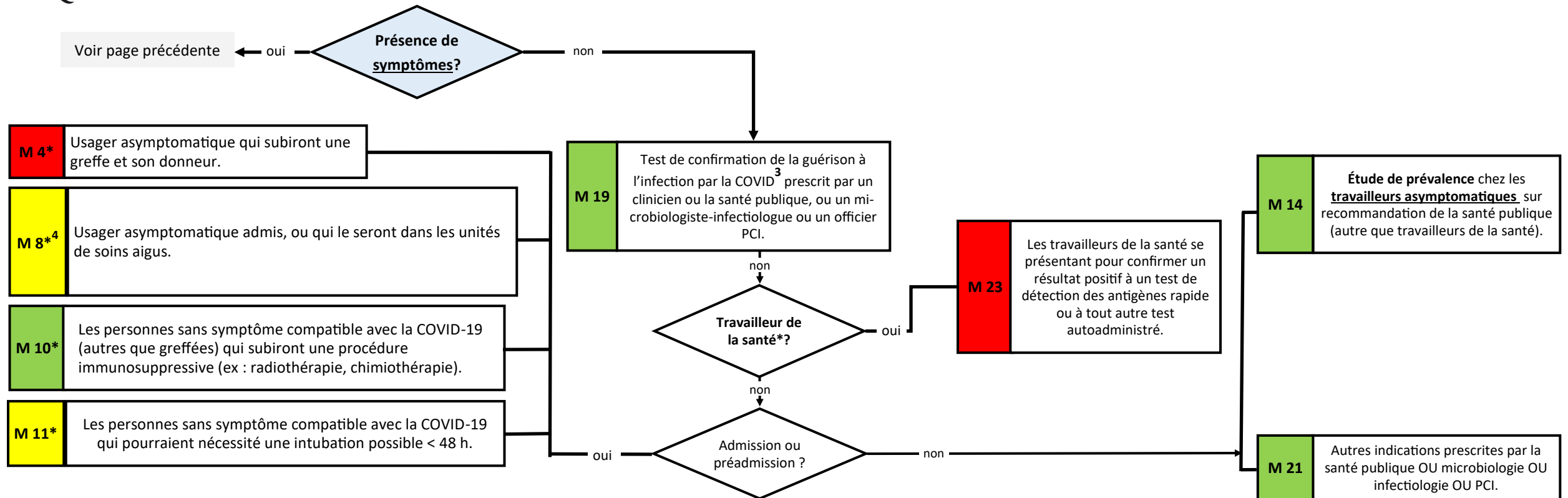
### Note 2

La clientèle pédiatrique n'est pas visée par dépistage en l'absence de symptôme, selon l'évaluation par questionnaire des symptômes d'infections respiratoires.

### Note \*

Fait à la discrétion de l'équipe traitante ou de l'équipe PCI de l'établissement ou sur recommandation spéciale d'une direction régionale de santé publique en situation hors-établissement.

## LOGIGRAMME DES INDICATIONS ET DES PRIORITÉS DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19



### Note 3

Pour les personnes ayant eu un premier TAAN qui confirme l'infection par la COVID-19, mais qui sont à risque d'excrétion virale prolongée selon leur clinicien ou la santé publique.

### Note 4

En tout temps, l'établissement peut déterminer la pertinence ou non du dépistage en fonction de son épidémiologie locale. Par ailleurs, l'établissement peut aussi prendre en compte les éléments suivants dans la détermination de la pertinence du dépistage :

- Le nombre d'usagers dans la chambre, la présence de lits surnuméraires, la capacité et les particularités de l'installation, etc.;
- Le profil de risque des autres usagers hébergés sur l'unité;
- Le niveau de respect de l'application des mesures PCI jugées nécessaires par l'équipe PCI locale;
- La présence ou l'absence de symptômes compatibles avec la COVID-19;
- Le profil de contact de l'usager (contact étroit, élargi, etc.).

### Note \*

Fait à la discrétion de l'équipe traitante ou de l'équipe PCI de l'établissement ou sur recommandation spéciale d'une direction régionale de santé publique en situation hors-établissement.

## Annexe 1 — Symptômes de la COVID-19

Pour les enfants de moins de 6 mois	Pour les 6 mois et plus (Lorsque le ou les symptômes apparaissent de novo)
<p>1. Procéder à l'évaluation physique de l'enfant et déterminer si une consultation médicale (urgente ou non urgente) est requise ; les critères habituels s'appliquent.</p> <p>2. Si les symptômes présentés ne requièrent pas une consultation médicale, veuillez évaluer si un dépistage de la COVID-19 est recommandé en fonction de la présentation clinique des 6 mois et plus.</p>	<p><b>Présence d'un des symptômes suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre <math>\geq 38,1</math> °C (T° buccale)</li> <li>• Fièvre <math>\geq 38,5</math>°C (rectale) (La prise de température par voie rectale est à privilégier chez les 6 mois à 5 ans)</li> <li>• Anosmie soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans agueusie</li> <li>• Toux (nouvelle ou aggravée)</li> <li>• Essoufflement</li> <li>• Difficulté à respirer</li> <li>• Mal de gorge</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p><b>Présence d'au moins deux des symptômes suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rhinorrhée ou congestion nasale de cause inconnue</li> <li>• Céphalée</li> <li>• Fatigue intense</li> <li>• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)</li> <li>• Perte d'appétit importante</li> <li>• Nausées ou vomissements</li> <li>• Douleur abdominale</li> <li>• Diarrhée</li> </ul>

### Symptômes atypiques **gériatriques**

#### Changement de comportement

Soit un nouveau comportement ou arrêt d'un comportement existant.

- Agité
- Pas comme d'habitude
- Agressivité/irritabilité
- Perte d'appétit
- Perturbation du sommeil

#### Changement soudain de l'état mental

- Plus confus
- Plus somnolent
- « On ne le reconnaît plus »
- Ne sait plus comment utiliser ses affaires

#### Perte d'autonomie

- Chute
- Incontinence nouvelle
- N'est plus capable de participer aux soins comme avant

## LOGIGRAMME DES INDICATIONS ET DES PRIORITÉS DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 —SUITE—

### Définition d'un travailleur de la santé

Aux fins de compréhension et d'application adéquates de la présente directive, un **travailleur de la santé** est une personne travaillant ou exerçant sa profession ou un sous-contractant fournissant des soins et des services aux usagers ou aux résidents pour :

- un établissement de santé et de services sociaux;
- un ressource intermédiaire et les ressource de type familial (RI-RTF) ou une ressource à assistance continue (RAC);
- une résidence privée pour aînés (RPA);
- un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) privé conventionné ou non conventionné;
- une entreprise d'économie sociale à domicile (EÉSAD);
- un usager requérant les services chèque emploi-service (CES);
- une maison de répit;
- une maison de naissance;
- une maison de soins palliatifs;
- un milieu d'hébergement (incluant les communautés religieuses);
- une ressource d'hébergement communautaire;
- un centre de détention ;
- une pharmacie;
- une organisation offrant des services ambulanciers ;
- tout autre installation ou organisation définie dans le cadre de directives provinciales